

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

ERICLUCAS.org



LRAR RR076012777BR

20200914_ELO_ICAMDAAD---FR-DdD
_Nouveau-rappel-demande-garantie-
application-droits-fondamentaux-légaux

Madame la Défenseure
Défenseur des Droits
Libre Réponse 71120
75342 PARIS cedex 07
France

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

Nouveau rappel de ma demande de garantie et d'application effectives du respect de mes droits fondamentaux et légaux afin de faire cesser les supplices administratifs des maintiens des injustices relatives à ma séquestration médico-administrative (1994-1995), au viol administratif de ma vie privée (2002-...) et à d'autres décisions administratives erronées, iniques et maltraitantes (notamment en 2014) ; du mutisme nihiliste administratif, et de l'absence des assistances socio-administratives rendues nécessaires par l'incurie et les troubles administratifs de la compréhension

Rio de Janeiro, le 14 septembre 2020

Madame la Défenseure

Si mes propos et mes compétences représentaient quelque valeur à vos yeux (ce qui est impossible pour l'instant), j'aimerais vous féliciter pour votre nomination, et dire l'espoir que vous représentez pour un très grand nombre de personnes accablées par les injustices, les discriminations, les "petitesses administratives" et autres sévices publics français.

L'apparition d'une nouvelle direction du défensorat incite naturellement à raviver la flamme de l'espoir ; cependant l'historique de mes déceptions depuis plus de vingt ans, et notamment celle du "supplice de Tantale" introduit hélas par votre institution voici quatre ans, m'obligent à bien des efforts pour éviter de tomber une fois de plus dans le piège de "l'espérance en vain et à vie" de la résolution de problèmes dont, en réalité, personne ne s'occupe.

Fin mars 2020, j'ai eu une conversation téléphonique d'une durée d'environ 1 h 15 mn avec M. Patrick Gohet, dans le cadre d'une association de personnes autistes que je représente, et au cours de laquelle j'ai pu lui expliquer plusieurs choses importantes sur l'autisme et sur nos difficultés et besoins, ce qu'il a trouvé très intéressant et "très pertinent" (selon ses commentaires verbaux confirmés par écrit).

Lorsque, par inadvertance, j'ai – au milieu de notre conversation – évoqué le décalage horaire, il m'a demandé où j'étais, j'ai simplement dit - d'un ton détaché - que je vivais en exil, à la suite de quoi il m'a demandé quel était mon problème.

Voyant que la conversation risquait de dévier vers ma situation personnelle, ce qui aurait grandement compliqué les choses et réduit le temps (déjà insuffisant) nécessaire à l'évocation générale de l'autisme et des autistes, je suis immédiatement revenu sur le sujet de la défense des droits des autistes.

Aujourd'hui, je me demande si je n'aurais pas dû être moins scrupuleux, et s'il était illégitime de profiter de cette occasion "en or massif" pour enfin trouver au sein de votre institution une oreille attentive et compréhensive, qualités que j'ai pu constater chez cette personne et qui contrastent ô combien avec le traitement réservé à mes demandes à titre individuel depuis environ 5 ans maintenant.

En résumé, au début mes demandes ont d'abord été comprises, acceptées et étudiées avec une certaine bonne volonté (et compétence), semble-t-il.

Mais très vite, des erreurs et confusions sont apparues (et ici l'idée de les décrire me plonge dans l'abattement, mais il faudra bien en reparler).

En particulier, il semblerait qu'il y ait un malentendu majeur au sujet de mes requêtes, qui demandent – notamment - la fin des "injustices" (et donc des violations de mes droits y-afférentes), et non pas de simples obtentions de je ne sais quels documents administratifs, cartes, dossiers médicaux ou que sais-je : à un moment ou à un autre, il faudrait tout de même que quelqu'un lise le contenu de mes lettres, "pour de vrai".

Pour comprendre, au lieu de me laisser entendre gentiment qu'elles sont "incompréhensibles", mais sans les lire, ce qui n'est ni logique ni décent.

Dire qu'on m'a lu, c'est gentil, mais ce n'est pas suffisant.

Et c'est inacceptable quand ~~c'est mensonger~~ cela ne correspond pas à la réalité.

Après, si mes lettres sont effectivement lues mais que cela n'engendre pas la compréhension de leur contenu, ou – bien pire – l'apparition d'idées erronées à ce sujet, dans ce cas il me semble que la moindre des choses serait d'étudier ce problème et d'y apporter des solutions (comme par exemple avec le recours à un "référé autisme", comme indiqué plus loin).

(Si je ne craignais d'offenser, je dirais aussi qu'il suffirait d'un spécialiste de la langue française, ou même encore plus simplement d'une vraie lecture attentive de chaque phrase et de chaque mot, et non pas "hautaine" et croyant comprendre et pouvoir "cataloguer" avant même de tout lire, ce qui est strictement impossible ici.)

Ainsi, début 2016 je crois, l'une des principales erreurs de vos services a entraîné de ma part une "crise autistique d'exaspération extrême" (bien compréhensible dans cette torture sans fin et au vu de l'unique espoir ayant surgi en tant d'années et presque aussitôt déçu), à la suite de quoi la politique de votre institution à l'égard de mes sollicitations, rappels et lettres, est devenue diamétralement opposée à ce qu'elle était initialement, en recourant aux techniques et méthodes hélas très classiques (abus de formalisme, "faire semblant", erreurs énormes et non crédibles, et bien sûr le si pratique mutisme), appliquées également par l'Administration française en général lorsqu'elle ne veut pas s'occuper d'un problème, c'est-à-dire par l'auteur des supplices ou tortures qui me sont imposés, à vie.

Somme toute, le comportement incompréhensif et "administratif" des employés de votre organisme (si on excepte les plus hauts responsables, dotés – eux – des qualités et compétences nécessaires) est absolument le même que celui des fonctionnaires des divers ministères ou services publics qui ont généré (même sans le savoir), les supplices pour lesquels je vous consulte depuis plusieurs années. Ce qui évidemment pose un problème.

Il existe toutefois une grande différence : si les comportements des fonctionnaires des ministères, consulats, préfectures et hôpitaux publics se traduit par la mise en œuvre de mesures concrètes ayant une incidence tangible (*séquestration, désespoir, "ruine mentale", "privation de soi", injustices et discrimination insignes et immondes, perte d'emploi, impossibilité de vivre avec l'ami soutien de vie, impossibilité de concrétiser des projets de vie, obstacles et immixtions administratives dans la sphère privée, pensées suicidaires, obligation injuste de refaire des formalités déjà faites en reprenant à zéro un cycle de 5 ans, empêchements et menaces obérant le droit de présence sur le sol national ou la liberté tout court, impossibilité de se défendre, impossibilité de trouver de l'aide, impossibilité de trouver au moins un interlocuteur administratif, mutisme administratif nihiliste orwellien, et autres tortures administratives*), en revanche les difficultés rencontrées avec votre organisme ne génèrent pas de "résultats concrets" (sauf à considérer que l'impossibilité de se défendre ou "d'avancer" en est un), mais "seulement" de l'abatement, du désespoir, du découragement, et surtout – le pire – la sensation d'un "supplice de Tantale" au vu de la promesse d'aide initiale, totalement oubliée ensuite, annulée, effacée, "annihilée", comme le font les auteurs des sévices administratifs incriminés.

Dans ces conditions, il semble inopportun que je continue ainsi à vous envoyer sempiternellement des lettres recommandées pour exposer des rappels de mes requêtes et des "dysfonctionnements", puisque de toutes façons ceux-ci ne reçoivent même plus de réponse depuis au moins deux ans.

En effet, le problème "systémique" que je tente d'exposer ici (de manière peut-être maladroite faute de dialogue et de contradicteurs permettant de faire avancer un débat en l'améliorant) s'oppose frontalement à toute possibilité de résolution ou même de

considération de mes difficultés par votre institution, puisque ici elle est "dans le déni" (ou le "nihilisme"), dans le mutisme en découlant, et puisque finalement elle se base, elle aussi, sur le principe précis sur lequel reposent tous mes problèmes administratifs (ceux qui me font recourir à vous) : le refus ou l'impossibilité de reconnaître ses erreurs.

C'est-à-dire qu'elle "applique un problème" qui est celui-là même qui font que des citoyens finissent par "échouer" chez elle après en avoir été victimes par l'Administration française.

Je vois mal comment on peut ignorer un problème aussi grave, sauf bien sûr en "l'appliquant", c'est-à-dire en s'obstinant à refuser d'admettre ses erreurs, et à "considérer" que ce qui est écrit dans les textes est traduit "magiquement" dans la réalité, et que tous vos collaborateurs comprennent parfaitement et immédiatement toutes les requêtes, sans dialogue, même dans des cas difficiles (comme ceux impliquant l'autisme), ce qui – pardon - ressemble davantage à un conte de Noël qu'au fonctionnement d'une institution constitutionnelle de la "cinquième puissance mondiale".

Ce qui fait que les "défauts" sont systématiquement imputés à l'utilisateur (je viens d'ailleurs d'en recevoir encore un nouvel exemple par un Consulat), ou, pire, à ses particularités handicapantes (même si c'est fait innocemment ou inconsidérément).

Or quand dans la réalité de la vraie vie (non administrative, donc) l'utilisateur n'a pas de prise sur les fautes qu'on lui reproche (surtout quand elles n'existent pas et surtout quand on évite soigneusement de l'informer de ces opportunes supputations nées de "l'imaginaire administratif" parfois aggravé par les "petitesses humaines ordinaires"), alors il est parfaitement impossible pour cet utilisateur de faire quoi ce que soit pour se défendre, ou même pour tenter de sortir de l'abaissement désespérant généré par le "blocage nihiliste" consécutif.

Et quand ces mécanismes sont mis en œuvre (même inconsciemment) par les institutions censées – précisément - diminuer les problèmes en résultant, cela est encore plus problématique (~~pour ne pas dire révoltant~~) et cela devrait – me semble-t-il – pour le moins susciter une réflexion et l'information du public (ou au moins de l'utilisateur requérant) à ce sujet.

Ainsi,

- Soit - à l'instar de l'Administration française - votre institution considère qu'elle doit apparaître comme étant infaillible (du moins pour le public), et dans ce cas je me trompe d'adresse (encore une fois) et je perds mon temps puisque les problématiques personnelles que je vous présente sont inscrites dans le réel (et parfois même dans la chair) et non – pardon – dans le nuage des "principes censés être magiquement

transposés dans le réel" ou – pire – des choses "réputées exister" juste parce qu'elles sont écrites, ce qui est hélas une grande spécialité administrative française (et on le voit constamment dans divers textes officiels ou tentatives étatiques (parfois pathétiques) pour répondre aux Comités de l'ONU, par exemple) ;

- Soit, au contraire, l'institution du Défenseur des Droits est capable d'admettre – selon la formule consacrée - "qu'il y a pu y avoir des dysfonctionnements", et dans ce cas il devient à nouveau envisageable de vous rappeler, encore une fois, la teneur de mes demandes visant à la défense de mes droits, et à ce qu'il soit veillé au respect des droits des usagers en des cas semblables.

C'est pourquoi, au vu de l'exposé de l'actuelle situation de blocage (qui dure depuis 2016), et d'une brève et "pudique" évocation de certains des mécanismes me semblant en être la cause, **j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'indiquer dans quelle mesure vous accepteriez d'apporter des solutions au "problème systémique" décrit** (peut-être en commençant par se limiter au cas précis de mes dossiers, en tant qu'expérience), **ou de fournir (enfin) tout moyen *accessible* permettant la résolution des problèmes, tortures, supplices et injustices administratives qui me sont imposées, ce que j'ai déjà amplement décrit par de nombreux courriels et de nombreuses lettres recommandées, mais que je peux essayer de décrire encore, surtout si on me pose des questions précises sur les points jugés obscurs ou problématiques. Si quelqu'un s'en occupe.**

Dans le cas où vous me confirmeriez l'apparition des conditions d'un vrai dialogue et d'une réelle étude de mes problèmes (c'est-à-dire en allant plus loin que de rares lettres apportant des obstacles nouveaux, ou des réponses erronées (~~pour ne pas dire abracadabrantes~~)), **alors j'aimerais essayer de rédiger une nouvelle liste des supplices, injustices et violations de droits**, en tentant de la faire correspondre de manière plus claire avec la liste des attributions de votre institution, afin que vos collaborateurs (ou sinon, vous-même) comprennent mieux que ce que je dénonce est bel et bien pertinent et qu'il ne suffit pas de "l'évacuer" en supposant que le requérant ne sait pas ce qu'il dit (ça, c'est de l'exclusion sur base d'ignorance classique : on connaît).

Cela ne devrait pas être à moi de me creuser la tête pendant des années pour trouver "bravement" (et "bénévolement", si on peut dire) où sont les blocages et les défauts inhérents à votre institution, et au contraire **je devrais recevoir – de surcroît en tant qu'autiste – une assistance pour gérer au mieux toutes ces difficultés** (ici, celles avec votre organisme).

La demande d'une telle assistance fait d'ailleurs partie de mes requêtes auprès de l'Administration en général (mais aussi auprès de vous), aussi bien en tant que citoyen "ordinaire" qu'en tant que personne "non standard" du fait de l'autisme.

Je me suis laissé dire qu'il existerait chez vous une sorte de service ou de concept visant à faciliter l'accès aux droits (et à vos services) pour les personnes éprouvant des difficultés en la matière, ce que je trouve très louable ; toutefois j'aimerais bien savoir comment bénéficier, dans la réalité concrète, des compétences de ce service ou de ce projet.

J'ose espérer qu'il ne s'agit pas du service de la Recevabilité, de l'Orientation et de l'Accès aux Droits, dont les explications "décalées" et le mutisme s'ensuivant sont – pardon - très fatigants (pour dire les choses poliment et calmement).

A ce sujet, **permettez-moi de réitérer ma demande pour savoir s'il existe, au sein de votre institution, un "référént autisme"**, ce qui semble indispensable puisque la quasi-totalité des personnes autistes voit leurs droits bafoués et piétinés, ce qui en théorie devrait nécessiter le travail de centaines de personnes chez vous, en permanence, rien que pour garantir et assurer un minimum de décence pour les conditions de vie, de dignité et d'équité de notre "population".

Par conséquent la nécessité, a minima, d'une personne référente spécialisée et intellectuellement compétente en la matière semble tout sauf un luxe.

Vous voudrez peut-être me dire si vous pensez que je me trompe.

Et pour ce qui est de la compréhension de l'autisme et des bases nécessaires pour aborder des dossiers de personnes autistes, je me limiterai respectueusement à rappeler que M. Gohet a reçu et apprécié beaucoup d'informations nouvelles et "très pertinentes" selon lui lors de notre unique conversation, ce qui m'amène à penser que, concernant les "bases" nécessaires à la juste prise en compte de l'autisme par votre organisme (nécessaire pour réduire incompréhensions administratives – dont les vôtres – maintenant les souffrances de milliers de personnes, dont à moindre titre les miennes), il se pourrait bien que tout reste à construire.

(Ce n'est pas un reproche mais un constat "constructif" et bienveillant, et encore une fois si votre institution s'estime au-dessus de tout cela, et exempte de tout besoin de conseil de la part de personnes pouvant aisément montrer qu'elles savent de quoi elles parlent, alors, comme dit plus haut, nous ne vivons pas dans le même monde, et dans ce cas il conviendrait sans doute d'étudier le problème plus grave représenté par la déconnexion des "hautes sphères", surtout celles qui ont pour but – précisément - de pallier aux errements engendrés par ce phénomène "administratif" lamentable et maltraitant, en particulier pour les plus vulnérables, c'est-à-dire les "différents de la norme quasi-obligatoire".)

Naturellement, si les problèmes que je crois avoir perçus sont véritablement "enkystés" au sein de votre organisme ou d'éventuelles incompatibilités ou incohérences "bureaucratiques", où même incurablement noyés dans tout le "système français" (basé notamment sur l'application "magique" des principes, le déni des problèmes et erreurs, et l'incantation lorsqu'il faut pourtant les voir) alors la présente demande sera très probablement suivie du mutisme habituel, ou, "au mieux", d'une lettre "administrative" dont l'excès de formalisme et d'autres caractéristiques (ou leur absence) viendront – comme d'habitude – s'opposer à tout espoir de voir mes dossiers prospérer, maintenant ainsi (de manière cette fois "éclairée" par mes explications), le "supplice de Tantale" et le désarroi sans fond ainsi engendrés, c'est-à-dire

l'inverse du résultat escompté : **l'application concrète et effective de la garantie constitutionnelle du respect de mes droits.**

Enfin, en ce qui concerne l'insupportable et très désespérant et déprimant problème de l'absence de "QUI", vous voudrez peut-être trouver plus bas mon récit, qui est à l'origine de cette nouvelle "bouteille à la mer" (envoyée aussi - dans des versions différentes - à une dizaine d'autorités publiques, toujours avec le même espoir de trouver un jour au moins un service administratif ou étatique dans ce pays qui soit capable et désireux de mettre fin aux supplices administratifs infligés aux personnes vulnérables, ou au moins ma personne pour commencer. Et qui le fasse "pour de vrai", dans la réalité concrète vécue par les gens).

Je veux bien admettre que mes lettres sont un peu longues et mes phrases un peu complexes ; en revanche je comprends beaucoup moins qu'elles seraient "impossibles à lire" ou à comprendre (surtout par des personnes censées être plus intelligentes, cultivées et diplômées que moi, et nanties d'importants moyens), et dans tous les cas, **quels que soient les reproches qu'on puisse faire à mes tentatives pour obtenir la fin des supplices, il est indéniable que j'ai besoin d'aide : je ne comprends donc pas du tout pourquoi cela est ignoré, et je crois même que la moindre des choses serait de recevoir des explications à ce sujet.**

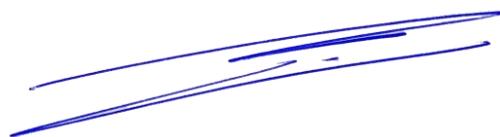
Souffrir injustement et inutilement à vie, "c'est bien" ; en connaître les motifs, c'est mieux.

Je ne sais pas si je peux mentionner davantage ma stupéfaction relative au mutisme pesant émanant de votre organisme ; **je ne puis qu'appeler de mes vœux l'examen attentif, sincère, bienveillant et constructif de la présente, et je me tiens à votre disposition pour fournir tout éclaircissement de mes propos**, au cas où quelqu'un aurait lu cette lettre et où une décision aurait enfin été prise, au plus haut niveau, pour la traiter sérieusement et adéquatement, ce qui - pardon d'avoir à le dire - est impossible sans dialogue.

Dans cet espoir renouvelé, et en vous priant de bien vouloir pardonner toute maladresse, je vous prie de croire, Madame la Défenseure, à l'assurance de ma respectueuse sidération.

Eric LUCAS

Martyr Administratif Français



Nouvelle "lettre à qui ?"

écrite aujourd'hui au réveil (une fois de plus)

Bonjour

Encore une fois, je ne sais même pas à qui je peux envoyer ce message, mais je n'ai pas d'autre choix que de l'écrire, puis de mettre des adresses email, un peu au hasard, sachant qu'on ne va pas me répondre, ou que ça va "agacer", ou que dans le meilleur des cas une personne qui répondrait va avoir la gentillesse de me dire que malheureusement elle n'est pas le bon interlocuteur.

Comme d'habitude, je vais faire un article de blog personnel, et le partager sur Facebook, comme une bouteille à la mer, dans l'espoir qu'un jour quelqu'un m'aidera enfin à trouver la réponse à "l'éternelle question".

Cette question est toujours la même depuis des années : "QUI ?".

Comme je l'ai déjà demandé de très très très nombreuses fois pendant des années, et surtout durant ces 5 dernières années :

"Quel est le nom, le prénom et l'adresse courriel de la ou des personne(s) ou service(s), fournis par l'Administration française, censé(e)(s) m'aider à mettre fin aux injustices que je subis ?". Et qui le feraient "pour de vrai", bien sûr.

On entend et on lit partout que la France est un "Etat de droit" où règnent la liberté, l'égalité, la fraternité, la justice, les droits de l'homme, la défense des personnes vulnérables etc, etc, mais CONCRETEMENT je ne trouve PAS comment cela s'applique, dans mon cas.

(La remarque est hélas valable aussi pour les autres autistes, mais ici c'est une démarche personnelle, individuelle.)

Je me réveille une fois de plus avec cette interrogation lancinante : "QUI ?".

Qui va enfin m'aider ?

Je parle de l'aide à laquelle j'ai théoriquement droit, comme les autres.

Puisque cela fait plus de vingt ans que dure ce cauchemar de la recherche en vain, sans doute que je dois mal m'y prendre.

Mais alors, là encore, qui va m'aider à "pallier", à corriger ? C'est sans fin.

J'ai beau passer un temps phénoménal à demander de l'aide pour mettre fin aux injustices administratives infligées, ou pour trouver comment recevoir de l'aide pour obtenir cette aide, ou encore pour trouver comment lutter contre le mutisme administratif relatif à tout ça, le résultat est toujours le même : parfois, après des années d'efforts, de rarissimes interlocuteurs administratifs acceptent de me dire ou de m'écrire des choses mais ces choses n'ont que peu

de rapport avec ce que je décris, et ne représentent pas le moindre début de quoi que ce soit pour "avancer".

Donc, concernant le cauchemar de l'impossibilité de trouver comment obtenir justice dans l'affaire de la séquestration médico-administrative de 15 mois en 1994-1995 (dont l'erreur médicale est presque trop facile à démontrer maintenant que l'ignorance concernant l'autisme est un peu moins obtuse), j'en suis toujours au même point qu'au tout premier jour de mon incarcération : injustice maximale, et impossibilité d'y faire quoi que ce soit, de trouver comment obtenir justice.

Cela fait plus de 26 ans maintenant que je suis coincé dans ce piège.

La première lettre de demande de libération que j'écrivais dès le deuxième jour (car impossible le premier jour à cause de leurs drogues), à plat ventre sur le carrelage de la chambre d'isolement de l'hôpital (car, bien sûr, pas de table ni quoi que ce soit de sensé dans un tel endroit), elle est toujours d'actualité.

La seule différence c'est que je vis maintenant physiquement en liberté, mais l'injustice, le "viol du soi" (par des médesinges ~~abusifs~~ ahuris, en plus - preuves écrites à l'appui), l'abus criant, l'ignoble arrogance ignorante ("l'ignarrogance"), le refus d'humanité et de dialogue, le désespoir absolu et indicible (sans les mots pour le dire et sans personne pour l'entendre), et tout ce que je pourrais écrire à ce sujet mais que je n'écrirai pas ici car c'est trop de souffrance, tout ça, c'est toujours là, la blessure est toujours béante, et je ne vois vraiment pas au nom de quoi je devrais "oublier" pendant que les coupables continuent, impunis, sur leur piédestal d'ignorance imbue et de chienlit.

Et concernant l'autre cauchemar majeur, l'immixtion de l'Administration française dans ma vie privée et affective, dans une sphère intime sacrée que par essence elle ne peut comprendre ni encore moins juger ou - pire - souiller, et la ruine de deux vies humaines en résultant, qui est une torture durant depuis le 24 juin 2002, avec, chaque jour, du désespoir souvent sans fond, vertigineux en pensant à l'impossibilité d'obtenir justice ou même seulement un dialogue, là encore rien n'a changé depuis le premier jour, depuis ma toute première lettre de demande d'aide et de fin d'injustices de ce deuxième "11 septembre" personnel.

Ici aussi je pourrais écrire la même chose que plus haut, et je ne sais pas ce qui est le pire, mais dans les deux cas la blessure est toujours ouverte comme au premier jour, et ce qui est le plus insupportable, c'est qu'il n'y a rien ni personne (apparemment) dans cette "Administration française" qui serait capable et désireux d'y faire quoi que ce soit.

Tout le monde s'en fiche pas mal, à part quelques rares exceptions qui se désolent sincèrement de ne pas savoir quoi y faire.

Si la "République française", c'est ça...

Torturer des gens sans défense, handicapés, pour ensuite s'en laver les mains et faire semblant de ne pas voir, de ne pas comprendre...

Non, ce n'est pas possible d'accepter sans se défendre, non, ce n'est pas possible d'oublier sans rien faire, de fermer les yeux sur les injustices les plus insignes, et de passer sa vie en victime

forcée à regarder le sol, à être privée du droit de demander des comptes aux "élites toutes puissantes" (médecins publics et fonctionnaires bureaucrates) qui dictent leurs volontés et fantaisies, d'une manière aussi arbitraire qu'absurde, ~~stupid~~ ~~idiot~~ inintelligente et égoïste. Abjecte et infâme. Inhumaine.

Ainsi l'Administration française, loin d'aider les gens, vient pourrir et laminer leur existence, toujours par le biais de "petits chefs" ou de "petits médecins-chefs" atteints de carences en intelligence et en humanité mais pétris d'orgueil, "justiciers du dimanche" pitoyables décidant arbitrairement sans rien comprendre, faisant n'importe quoi, ce qui ensuite n'est jamais reconnu par l'Administration.

C'est toujours le même affreux mécanisme, pour moi comme pour tant d'autres. Infect et ~~minable~~ très très bas.

Ce qui compte d'abord pour l'Administration française, c'est la protection de ces gens et de leur orgueil, pas la justice et l'aide ou la défense du citoyen, même handicapé.

Inutile de me servir les beaux discours de "compréhension" et autres promesses : en tant d'années je connais la musique.

Tout ce que je vois c'est le résultat concret, dans les faits : zéro.

Où sont la "justice" et le "service au public" dans tout ça ?

Je ne vois pas. Dites-moi juste où c'est, s'il-vous-plaît.

Si vous considérez que tout ce que m'a fait l'Administration est juste, mais que peut-être je suis trop idiot, ou handicapé, ou quoi que ce soit d'autre, pour le comprendre, alors la moindre des choses serait de le déclarer.

Peut-être que de là où nous sommes, tout en bas, quelqu'un pourrait comprendre un peu. Après tout, l'Administration française, quelque part, c'est quand même prévu pour servir aux gens, même aux non-fonctionnaires, donc il ne semble pas abusif d'espérer que certains usagers puissent un jour apercevoir la Lumière, et puis ce serait gratifiant pour les élites de la "puissance publique" de savoir que leurs efforts sont reconnus voire appréciés.

Si la justesse de l'Administration est hermétique et inaccessible aux simples mortels (les "usagers"), si les fonctionnaires sont infaillibles mais que c'est nous autres, hagards importuns, qui sommes trop hébétés pour le comprendre, comment dès lors un de "ceux qui ne sont rien" pourrait-il accéder à la Suprême Connaissance d'une telle Glorieuse Révélation ?

Et si ce n'est pas ça, si – comme tout le montre – l'Hydre et ses servants ont "dysfonctionné" dans leurs décisions initiales, puis fauté dans leurs refus d'admettre leurs erreurs, alors l'injustice étatique est patente, et elle doit donc être réparée.

Comment ? Je n'en sais rien pour l'instant. Je ne vois pas comment penser à ce sujet tant qu'il n'y a aucun moyen pour se défendre, pas d'aide, pas de dialogue, et une omerta compacte sur les fautes étatiques incriminées.

Mais réparer, c'est aussi prévenir, c'est-à-dire mettre en place les mesures nécessaires pour éviter que d'autres innocents vulnérables ne soient jetés vifs dans cette machinerie infernale (comme c'est déjà le cas pour des milliers de personnes, sans parler de toutes les victimes mortes ou suicidées).

La phrase que vous lisez s'est glissée toute seule dans ma lettre ; c'est une astuce anti robots humains et anti hypocrisie, que j'essaye pour la première fois (en plus de vingt ans d'ouvrages, il faut être créatif) : si vous la lisez, je vous prie d'en faire mention dans votre hypothétique réponse, ce qui permettra au(x) lecteur(s) de savoir si vous avez réellement lu cette lettre. (Vous pouvez aussi lire ceci et ignorer ma requête dans une éventuelle réponse : dans les deux cas ~~le mépris~~ ~~hautain-usuel~~ l'impossibilité habituelle serait similaire, et une fois de plus avérée.)

Dans ce nouveau "message pour qui ?", je comptais faire un petit résumé des démarches les plus importantes que j'ai essayées en vain (lettres recommandées, plaintes, demande d'aide juridictionnelle, recherche d'assistance sociale, Défenseur des Droits, consulat, députés, ministères, et même une grève de la faim, etc.), mais rien que l'idée de faire ce résumé me donne une impression mentale de début d'évanouissement, et en plus ça ne servirait à rien : ce serait encore des choses à écrire et à lire, "c'est trop long", c'est fatigant ou parfois irritant pour le lecteur, et personne ne sait quoi y faire.

Parfois des gens ricanent en lisant mes lettres, et expliquent doctement que ce n'est pas comme ça que je vais obtenir des réponses, et qu'en plus ce n'est pas le bon destinataire... Admettons, mais quand je demande comment faire alors, c'est le silence et le mutisme, comme d'habitude.

Donc la question c'est toujours la même : "QUI ?".

Qui va enfin m'aider à me sortir de ce cauchemar, et à QUI faut-il s'adresser ?

Car si c'est juste pour soupirer et décréter que "ce n'est pas adapté", mais sans rien proposer comme solution, ça, c'est déjà fait au moins cent fois : je connais, merci bien.

Et puis, toujours tout mettre sur le dos de l'utilisateur, dont c'est la faute si l'Administration française lui pourrit la vie injustement, et dont c'est encore la faute s'il ne parvient pas à se défendre, c'est facile.

Et très injuste.

Et s'il n'y a personne, aucun service public pour aider, rien, alors tout ce système n'est-il pas juste un immense "village Potemkine" ?... Qu'est-ce qu'il y a comme mot, au-delà de "vertige infini" ?

Si l'Administration française est incapable, inefficace et impalpable à ce point, si c'est juste "un concept", un songe, une chimère, un conte pour les enfants et pour les étrangers, alors nul n'a le droit de s'en prévaloir pour imposer quoi que ce soit, notamment par la force (enfermement "psychiatrique", refus de passage de frontière ou menace de reconduite à la frontière, etc.).

A un moment donné, il faut être logique : on ne peut pas en même temps être dans la puissance absolue et nanti de la force publique la plus indiscutable quand il s'agit d'imposer

à des innocents des décisions injustes (ce qu'il faut montrer, mais comment puisque tout est fait pour l'empêcher ou pour dissuader ?), et en même temps se prétendre dans le dénuement administratif impuissant le plus total et éploré dès qu'il s'agit d'aider ces mêmes innocents, surtout quand c'est pour réparer les erreurs étatiques commises à cause des excès de la puissance en question, permis par les "travers de la nature humaine" de quelques obscurs bureaucrates-machinistes ahuris égarés.

Si on accepte ça, si l'Etat français accepte ça, alors cela revient à admettre que les deux mamelles de la France sont l'hypocrisie et - pardon - la "dégueulasserie" (désolé, je n'ai pas trouvé d'autre mot, car aucun mot "propre" n'est idoine).

Pour en revenir à mes supplices administratifs personnels, où puis-je m'adresser, qui va m'aider à mettre fin à cette torture psychologique du mutisme administratif, de l'absence d'aide publique (alors qu'en plus, en tant que personne handicapée j'y ai particulièrement droit), de l'absence de justice, de velléité de quoi que ce soit de la part de l'Administration pour m'aider ?

Requête qui évidemment dérange l'Administration puisque le but ici est de me défendre contre les injustices créées par cette même Administration, ce qui explique donc son peu d'entrain.

Pourtant, il y a théoriquement une obligation, non ?

Si oui, alors comment la faire appliquer, concrètement ?

Et s'il est impossible de trouver comment faire appliquer, alors que faire ?

Il doit bien y avoir quelque part un moyen pour l'Humain de se défendre contre la "machine", non ?

Parfois je me dis que je devrais peut-être essayer de faire une plainte auprès de "l'Europe" ou de l'ONU.

Mais pour faire ça, il faudrait que j'aie d'abord "épuisé" toutes les possibilités de recours au niveau national.

Mais comment est-ce possible, puisque rien n'a même seulement commencé ?

C'est surtout moi qui suis épuisé (et on le serait à moins, au bout de tant d'années).

Au rythme où vont les choses, quand je serai mort ça n'aura pas plus avancé.

La "justice" et l'aide des autorités publiques pour l'obtenir, ça existe, j'ai pas rêvé, non ?

Ça existe bien pour les autres, on le voit dans les "informations" sur la vie des "gens normaux".

Alors pourquoi, pour les autistes, il n'y a rien, pourquoi sommes-nous condamnés à errer dans les limbes, à chercher en vain et à vie, à se cogner contre les murs, les portes, sans jamais de solutions ??

A part, quelquefois, par hasard ou par erreur, quand une "personne fonctionnaire" gentille ouvre une porte et explique de manière sincèrement désolée qu'elle ne sait pas quoi faire pour aider.

C'est toujours comme ça : toujours "c'est pas ici". Autrement dit, c'est de l'exclusion perpétuelle.

On n'entre pas dans les cases, ces minuscules et pathétiquement rudimentaires cases ordinaires. Rejetés, broyés, laminés. Par "l'ahurisme triomphant". (Pour le dire poliment...) Et pendant ce temps, l'Administration continue à se pavaner.

Je ne vois pas ce que je peux faire d'autre que, "au minimum", continuer à demander de l'aide. Comme au loto, peut-être qu'un jour ça va "toucher" "la bonne personne", ou que quelque chose va se passer.

Si j'arrête ma quête, alors il est certain que personne, absolument personne au monde, ne fera quoi que ce soit contre les injustices qu'on m'inflige, ni même n'y pensera au-delà de quelques jours, mois ou années, ce qui visiblement ne suffit pas quand on est un sujet "non ordinaire" de la Majesté Administrative.

Et le pire, c'est que ce genre de situations, ce n'est pas que pour moi : c'est à peu près pareil pour les autres autistes ou personnes "non adaptées" à ce système ~~débile~~ malcomprenant et injuste.

Comment faire ? Où (s')m'adresser ? Qui va enfin (nous)m'aider ??

(Je parle ici d'aide fournie par des services ayant l'obligation de le faire, pas de l'aide par des personnes ou associations de bonne volonté, qui évidemment se découragent au bout d'un certain temps, et qui surtout n'ont pas les moyens de lutter contre les dérives, la mauvaise foi et la mauvaise volonté administrative, ni les coercitions en résultant, c'est-à-dire une forme de "Terrorisme Administratif Français".)

Si "c'est ma faute", parce que peut-être "je ne fais pas comme il faut", alors, encore une fois, je demande simplement que quelqu'un me dise "qui" va enfin m'aider à faire "comme il faut".

Un "service d'assistance à la vie sociale" spécialisé autisme, rarissime et obtenu de haute lutte, n'a jamais rien fait pour m'aider à ce sujet (à part m'envoyer un formulaire vierge de demande d'aide juridictionnelle, mais sans m'aider à aller plus loin, et alors que j'avais expliqué que j'avais déjà fait ce genre de démarches, mais en vain et que sans doute c'était "mal fait").

Ce service m'a même laissé entendre qu'il lui était difficile de m'aider contre des autorités dont il dépend par ailleurs.

Et finalement il s'est arrangé pour mettre fin à cette "aide", en faisant en sorte que les services publics déclarent que "je ne relève pas" d'un tel "accompagnement".

Comme toujours, ce ne sont pas eux qui sont incapables (ou plutôt "indésireux") de m'aider, mais moi qui suis "inadapté".

Comme pour les enfants autistes qui "ne relèvent pas" de l'école "ordinaire". Etc.

Pour s'arranger et se protéger entre eux, les services publics sont très forts et très efficaces. Une armée de centaines de milliers de bureaucrates investis de la "puissance publique", contre des citoyens isolés, sans défense, sans même la possibilité de trouver une sorte de "porte d'entrée" pour au moins dialoguer avec quelqu'un pour espérer au moins un début de quoi

que ce soit pour aller vers la justice.
Et bien sûr ce sont les plus vulnérables qui trinquent en premier.
Tout est verrouillé, sauf pour les "normaux".
Et on vient nous vanter des politiques soi-disant "inclusives"..
C'est la France.

P.S.

Encore une fois, envoi par "LRAREV" (Lettre Recommandée avec Accusé de Réception En Vain) à :

- Présidence de la République
- Premier Ministre
- SEPMPH
- Ministère Europe et Affaires Etrangères
- Consulat de France à Rio de Janeiro
- Et, pour changer un peu, Ministère de la Justice

Peut-être que quand je serai vraiment vieux je pourrai décorer les murs de ma chambre (si ce n'est pas dans un hôpital) avec les "réponses de l'Administration française".

En 50 à 60 ans de tentatives pour obtenir aide et justice de la part de la France, je peux espérer glaner peut-être 100 pages de déclarations (inutiles), donc un pan de mur. J'ai déjà commencé avec une lettre du MEAE me promettant une aide du Consulat, qui à ce jour reste "putative" (sauf si on considère qu'un courriel obtenu de haute lutte et m'expliquant que je ne dois pas m'inquiéter car mes courriels sont lus, c'est l'aide abondamment décrite dont j'ai besoin).

Il n'y a plus qu'à continuer, tant que la vie le permet...

(Merci d'avoir lu. Ou pas.)

« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée - 11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento...: 18/09/2020 Hora.....: 15:51:02
Caixa.....: 97943388 Matrícula...: 80522025
Lancamento.: 058 Atendimento: 00053
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1883544986

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	29,90+
Valor do Porte(R\$)...	12,35	
País Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....	0,067	
Peso Tarifado:.....	0,067	
OBJETO=====>	RR076012777BR	
REGISTRO (INTERNACIO):	10,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....	29,90	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 29,90

Valor Declarado não solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o serviço adicional de valor declarado.

TOTAL(R\$)=====> 29,90
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 50,00

TROCO(R\$)=====> 20,10

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

Considerando o impacto momentâneo do movimento parafista, somado aos efeitos restritivos ocasionadas em razão da pandemia da COVID-19, informamos que em algumas localidades os objetos PAC serão destinados para entrega interna nas unidades dos Correios.

O acompanhamento desses objetos poderá ser realizado pelos remetentes e destinatários por meio do portal dos Correios <https://www.correios.com.br/> ou pelo aplicativo de rastreamento

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete deste comprovante, para eventual contato com os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.0.07

20200914_EIO_ICAMDAAD---FR-DDD_Nouveau-rappel-demande-garantie-application-droits-fondamentaux-légaux